



REPUBLIKAN'I MADAGASIKARA  
Fitavana · Tanindrazana · Fandrosoana

**MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE**

**SECRETARIAT GENERAL**

**DIRECTION GENERALE DE L'AGRICULTURE**

**PROJET DE PRODUCTIVITE ET DE RESILIENCE DES MOYENS DE SUBSISTANCE RURAUX  
RIZ PLUS**

**Crédit IDA-72800**

**SOLLICITATION DE MANIFESTATION D'INTERET  
POUR LA SELECTION DES BUREAUX D'ETUDES EN CHARGE DE LA MAITRISE D'ŒUVRE DES  
TRAVAUX DE REHABILITATION DES BUREAUX DES DIRECTIONS REGIONALES DE  
L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE D'ANALAMANGA, D'ALAOIRA MANGORO ET DE SOFIA**  
Référence : SC-18-23/RIZPLUS

1. Le Gouvernement de la République de Madagascar a reçu un financement de la Banque mondiale pour couvrir le coût du Projet de Productivité et de Résilience des Moyens de Subsistance Ruraux (Riz Plus), et a l'intention d'utiliser une partie du montant de ce crédit pour effectuer les paiements au titre des contrats de trois bureaux d'études en charge respectivement de la réalisation de :
  - Lot 1 : Etudes, contrôle et surveillance de travaux de réhabilitation du bureau de la DRAE Analamanga ;
  - Lot 2 : Etudes, contrôle et surveillance de travaux de réhabilitation du bureau de la DRAE Alaotra Mangoro ;
  - Lot 3 : Etudes, contrôle et surveillance de travaux de réhabilitation du bureau de la DRAE Sofia
2. Les services de consultants (« les services ») comprennent la réalisation des Etudes APS-APD-études environnementales des travaux et assistance à la passation de marché, Contrôle et surveillance des travaux de réhabilitation de bâtiments pour un niveau d'effort estimé globalement à 4,5 hommes-mois de personnel clé par site sur un délai total maximum de huit (08) mois non compris le délai de passation de marché. La date de début prévue de la mission est le mois de Février 2024.
3. Les termes de référence de la mission peuvent être envoyés aux bureaux d'études intéressés qui en font la demande à l'adresse indiquée ci-dessous. La raison sociale et les coordonnées du bureau d'études devront être spécifiées clairement dans la demande.
4. L'Unité de Gestion du Projet RIZ PLUS invite maintenant les bureaux d'études éligibles ("Consultants") à manifester leur intérêt à fournir les services. Les consultants intéressés doivent fournir des informations démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises et l'expérience pertinente pour exécuter les services. Les experts clés ne seront pas évalués au stade de la sollicitation de manifestation d'intérêt. Pour chaque lot, les critères de sélection sont les suivants :
  - Être un cabinet d'architecture ou un bureau d'études ou groupement de bureaux d'études ayant une expérience de plus de cinq ans dans le domaine de la maîtrise d'œuvre de travaux de construction/réhabilitation de bâtiments administratifs ou à usage professionnel ;
  - Justifier de la réalisation d'au moins cinq (5) missions de nature ou de complexité similaires au cours des dix dernières années ;
  - Disposer des moyens matériels nécessaires à la bonne exécution de la mission (matériels roulants, différents appareils techniques et informatiques) en propre ou en location justifiés par des factures ou contrats de location.

5

5. L'attention des Consultants intéressés est attirée sur la Section III, paragraphes 3.14, 3.16 et 3.17 du « Règlement de Passation des Marchés pour les emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'Investissement FPI » de juillet 2016 et ses mises à jour ultérieures (« Règlement »), énonçant la politique de la Banque mondiale en matière de conflits d'intérêts.
6. Les consultants peuvent s'associer à d'autres firmes pour renforcer leurs qualifications, mais doivent indiquer clairement si l'association prend la forme d'une coentreprise et/ou d'une sous-traitance. Dans le cas d'une coentreprise, tous les partenaires de la coentreprise seront conjointement et solidairement responsables de l'intégralité du contrat, s'ils sont sélectionnés.
7. Un consultant sera sélectionné conformément à la méthode de Sélection fondée sur les qualifications du Consultant (SQC) énoncée dans le Règlement de Passation des Marchés.
8. De plus amples informations peuvent être obtenues à l'adresse ci-dessous pendant les heures de bureau de 08h00 à 16h00.
9. Les manifestations d'intérêt doivent être remises par écrit à l'adresse ci-dessous (en personne, ou par courrier, ou par e-mail) au plus tard le **17 NOV 2023** à 15 heures :

**Madame la Coordinatrice du Projet Riz Plus**  
**Lot II Y 53 Bis, Bâtiment « FIADANANTSOA », 2ème étage, Avaratr'Antanimora**  
**101 Antananarivo – Madagascar**

Email : [rizplus.recrutement@gmail.com](mailto:rizplus.recrutement@gmail.com); Copie à : [rpmrizplus@gmail.com](mailto:rpmrizplus@gmail.com)

Référence : « *Maîtrise d'œuvre des travaux de réhabilitation des bureaux des DRAE Analamanga, Alaotra Mangoro et Sofia* »

Antananarivo, le **02 NOV 2023**

  
RAZAFINDRATOANINA Vololontsoa Volatiana  
Coordinatrice du Projet Riz Plus

